

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Sommaire :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 En plus 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
 Chez BONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,
 Rue Flécher, 2.

Annuaire
 Réclames
 Faits divers
 BREVETÉS SONT EN
 Du droit de refuser la publi-
 des inscriptions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFITTE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Juin 1878.

Chronique générale.

LA REVUE DE LONGCHAMPS.

On lit dans l'Assemblée nationale :

« Rien ne manquait à la revue du 20 juin, pas même le soleil qui a enfin consenti à éclairer de ses plus beaux rayons cette admirable solennité militaire. C'est en voyant ces jeunes élèves de Saint-Cyr bientôt officiers et déjà bons militaires, en voyant ces beaux régiments rivalisant entre eux d'ardeur et de bonne tenue qu'on serait fier d'être Français, si la politique ne venait assombrir les plus riants tableaux, comme ces harpies de la fable qui gâtaient tout ce qu'elles touchaient. »

« Favorisée par une splendide journée de printemps, la revue du 20 juin, qui avait attiré au bois de Boulogne la moitié de la population parisienne, restera dans nos souvenirs comme une des plus belles fêtes qu'on puisse offrir à l'admiration des Français. »

Le même journal raconte ainsi le défilé des troupes :

« Ce sont d'abord les élèves de Saint-Cyr qui passent avec un ensemble admirable et reçoivent d'unanimes applaudissements. Ce qui a été plus significatif encore, c'est l'ovation qui a été faite à la gendarmerie. Les braves défenseurs de l'ordre ont été acclamés à plusieurs reprises, lorsqu'ils ont passé devant les tribunes. »

« Une heureuse innovation a été introduite cette année dans le défilé des troupes. Elle consistait en ce que le drapeau du régiment est placé en tête, derrière le colonel au lieu d'être enroulé dans les rangs de la 4^e compagnie du second bataillon, et cette modification est des plus heureuses. »

L'enthousiasme éclate à la vue de notre

artillerie, qui passe ayant à sa tête les généraux Lafaille, Thoumas et Grévy.

« La régularité inouïe avec laquelle, sur un terrain mouvant et détrempé par les dernières pluies, défilent nos pièces, dont pas un seul attelage ne dépasse l'autre, où six pièces de front n'en forment plus qu'une, est tout simplement merveilleuse. Elle arrache des cris d'admiration à des officiers danois placés près de nous, et ces messieurs applaudissent à outrance, c'est le mot. »

« N'oublions pas non plus l'accueil sympathique fait par le public aux voitures d'ambulances, surmontées de la croix de Genève, cet emblème de la charité militaire, comme le fait remarquer quelqu'un, et enfin tous nos éloges aussi à notre belle cavalerie, aux dragons des généraux de La Rochère et de Latheulade, aux chasseurs du général Saint-Jean, aux hussards du général Montarby, à l'escadron de Saint-Cyr, à celui de la gendarmerie départementale, et enfin aux cuirassiers des généraux Boré-Verrier et Charreyron. Ces derniers surtout peuvent se vanter d'avoir obtenu une mention spéciale dans l'enthousiasme du public, qui remontait par la pensée jusqu'à Reischaffen et au plateau d'Illy. »

« Nous avons remarqué, et beaucoup de spectateurs ont remarqué avec nous les bravos enthousiastes qui ont accueilli la gendarmerie. Ces bravos, longuement prolongés, avaient tout l'air d'être une protestation publique contre toutes les taquineries faites à la gendarmerie dans ces derniers temps. »

« Les étrangers, nos hôtes, ont pu constater que la France n'a point dégénéré sous le rapport guerrier ; qu'elle a retrouvé une armée et que l'Europe entière, par ses représentants, salue la puissance et la force de cette armée, qui a pu être vaincue, mais jamais déshonorée. »

Les électeurs lyonnais viennent d'adresser à M. Bonnet-Duverdier une sommation d'avoir à donner sa démission, attendu que sa situation morale actuelle ne lui permet plus de s'inquiéter des intérêts lyonnais. »

La préfecture de la Seine aurait décidé qu'à la fête du 30 juin tous les monuments municipaux seraient, sauf en cas d'impossibilité absolue, pavés, ornés d'écussons au milieu desquels figureraient les deux initiales R. F., ainsi que les emblèmes de la ville de Paris.

Le Journal du Loiret dit dans ses informations particulières :

« M. Gambetta est très-mécontent du ministre de la guerre, qui a préféré le général Wolff au général de Galiffet pour le commandement du 43^e corps d'armée. »

« On n'a pas oublié que M. de Galiffet était en relations politiques avec M. Gambetta dans les jours qui précéderent l'avènement du ministère du 14 décembre. La gauche comptait sur le concours de M. de Galiffet dans telle ou telle circonstance extraordinaire. »

« On se rappelle également que M. Gambetta a déclaré, il y a quatre ou cinq mois, que, s'il était chef du gouvernement, il donnerait volontiers le ministère de la guerre au général de Galiffet. »

De là l'irritation de l'ancien dictateur.

On paraît beaucoup craindre la grève des forges de Commeny qui, cependant, est imminente. En prévision de ce fait, le général de Biré a demandé un renfort de troupes suffisant pour maintenir la tranquillité. Les grévistes des mines de Doyes et de Bèzenet cherchent à entraîner leurs camarades des forges de Commeny dans une grève générale.

Un scandale s'est produit lundi dernier, à Avignon, dans l'église de Saint-Agricult. L'archevêque y était venu administrer le sacrement de confirmation. L'affluence était considérable. Tout à coup on vit entrer dans

l'église deux jeunes filles portant un costume déguisé en Marianne et coiffé du bonnet phrygien.

Dans une réunion de socialistes qui a eu lieu à Berlin, il y a quelques jours, un orateur, M. Tinn, a terminé son discours par cette phrase énigmatique et menaçante : « On persécute le socialisme, mais il est puissant, et, dans la soirée du 30 juillet, les bourgeois trembleront. »

On sait que, sur la demande de la reine d'Angleterre, le gouvernement prussien avait autorisé le transport, dans la ville de Hanovre, de la dépouille du feu roi, Georges V. Quand il s'est agi de régler l'ordre de la cérémonie, le gouvernement prussien a déclaré qu'il s'en chargeait entièrement.

La famille du roi de Hanovre a alors répondu qu'elle ne pouvait consentir à cette condition et qu'elle désirait régler elle-même tous les détails de la solennité.

Le gouvernement prussien a maintenu ses premières décisions, et la famille a alors résolu de faire transporter le corps à Windsor.

Le départ pour l'Angleterre aura lieu dimanche et le service funèbre aura lieu lundi à Windsor.

Paris est, en ce moment, la ville des Congrès. Il y en a partout et sur toutes sortes de sujets : Congrès des littérateurs, congrès des architectes, congrès des sciences anthropologiques, congrès du commerce et de l'industrie, congrès de géologie, congrès de démographie, congrès des sciences ethnographiques, congrès des voies et moyens de transport (c'est la question des cochers de fiacre), congrès d'hygiène, congrès de génie civil, congrès de météorologie, congrès de la propriété industrielle, — et nous ne pouvons tous les nommer.

Samedi s'est ouvert, au palais de l'Industrie, le congrès international d'échecs. Qua-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CALENDRIER

DE LA MANSARDE.

JUIN.

(Suite.)

Les choses allèrent ainsi pendant plusieurs mois. Le chômage continuait pour la jeune couturière qui finit par s'effrayer des obligations qu'elle contractait envers les marchands.

Elle voulut s'en expliquer avec eux, et dans cette explication tout se découvrit.

Son premier mouvement fut de courir chez l'oncle Maurice pour le remercier à genoux.

Sa froideur habituelle avait fait place à un inexprimable attendrissement ; il semblait que la reconnaissance eût fondu toutes les glaces de ce cœur engourdi.

Délivré dès lors de l'embarras du secret, le petit bossu put donner plus d'efficacité à ses bienfaits.

Toinette devint pour lui une sœur aux besoins de laquelle il eut droit de veiller.

Depuis la mort de sa mère, c'était la première fois qu'il pouvait mêler quelq'un à sa vie.

La jeune fille recevait ses soins avec une sensibilité réservée.

Tous les efforts de Maurice ne pouvaient dissiper son fond de tristesse : elle paraissait touchée de sa bonté ; elle le lui exprimait parfois avec effusion ; mais là s'arrêtaient ses confidences.

Penché sur ce cœur fermé, le petit bossu ne pouvait y lire. A la vérité, il s'y appliquait peu : tout entier au bonheur de n'être plus seul, il acceptait Toinette telle que ses longues épreuves l'avaient faite ; il l'aimait ainsi et ne souhaitait autre chose que de conserver sa compagnie.

Insensiblement cette idée s'empara de son esprit jusqu'à y effacer tout le reste.

La jeune fille était sans famille ainsi que lui ; l'habitude avait adouci pour elle sa laideur ; elle semblait le voir avec une affection compatissante ! Que pouvait-il attendre de plus ?

Jusqu'alors l'espoir de se faire accepter d'une compagne avait été repoussé par le petit bossu comme un rêve ; mais le hasard semblait avoir travaillé à en faire une réalité.

Après bien des hésitations, il s'enhardit et se décida à lui parler.

C'était un soir : l'oncle Maurice, très-ému, se

dirigea vers la mansarde de l'ouvrière.

Au moment d'entrer, il lui sembla entendre une voix étrangère qui prononçait le nom de la jeune fille.

Il poussa vivement la porte entr'ouverte et aperçut Toinette qui pleurait appuyée sur l'épaule d'un jeune homme portant le costume de matelot.

A la vue du petit bossu, elle se dégagea vivement, courut à lui et s'écria :

— Ah ! venez, venez, c'est lui que je croyais mort ! c'est Julien, c'est mon fiancé !

L'oncle Maurice recula en chancelant.

Il venait de tout comprendre d'un seul mot !

Il lui sembla que la terre fléchissait et que son cœur allait se briser ; mais la même voix qu'il avait entendue près du lit de mort de sa mère retentit de nouveau à son oreille, et il se redressa ranimé.

Dixit lui restait toujours.

Lui-même accompagna les nouveaux mariés sur la route lorsqu'ils partirent, et, après leur avoir souhaité tout le bonheur qui lui était refusé, il revint résigné à la vieille maison du faubourg.

Ce fut là qu'il acheva sa vie, abandonné des hommes, mais non, comme il le disait, du Père qui est aux cieux.

Partout il sentait sa présence ; elle lui tenait lieu du reste.

Lorsqu'il mourut, ce fut en souriant, et comme un exilé qui s'embarque pour sa patrie.

Celui qui l'avait consolé de l'indigence et des infirmités, de l'injustice et de l'isolement, avait su lui faire un bienfait de la mort !

Huit heures. — Tout ce que je viens d'écrire m'a troublé ! Jusqu'à présent, j'ai cherché des enseignements pour la vie dans la vie ! Serait-il donc vrai que les principes humains ne puissent toujours suffire ? qu'au-dessus de la bonté, de la prudence, de la modération, de l'humilité, du dévouement lui-même, il y a une grande idée qui peut seule faire face aux grandes infortunes, et que si l'homme a besoin de sa vertu pour les autres, il a besoin du sentiment religieux pour lui-même ?

Quand, selon l'expression de l'Écclésiaste, le vin de la jeunesse enivre, on espère se suffire ; fort, heureux et aimé, on croit, comme Ajax, pouvoir échapper à toutes les tempêtes malgré les dieux ; mais, plus tard, les épaules se courbent, le bonheur s'effeuille, les affections s'éteignent, et alors, effrayé du vide et de l'obscurité, on étend les bras, comme l'enfant surpris par les ténèbres, et on appelle au secours Celui qui est partout.

Je demandais ce matin pourquoi tout devient confus pour les sociétés et les individus. La raison humaine allume en vain, d'heure en heure, quelque nouveau flambeau sur les bornes du chemin, la nuit devient toujours plus sombre ! N'est-ce point parce qu'on laisse s'éloigner, de plus en plus,

force joueurs de toutes nationalités se sont fait inscrire. 4,000 francs de souscriptions ont déjà été réunis. Les prix pour le tournoi seront : un objet d'art de 5,000 francs offert par le gouvernement, plus 1,000 francs ; un second objet d'art de 1,800 francs, plus 500 francs ; enfin un 3^e prix de 1,500 francs et un quatrième de 400 francs.

Pour les problèmes, il y aura quatre prix de 400, 300, 200 et 100 francs.

Fins de partie : 1^{er} prix, 250 fr. ; 2^e prix, 150 fr.

Sait-on le chiffre exact des kilomètres de chemins de fer en exploitation sur la surface du globe ? 300,000 kilomètres (75,000 lieues) !

Ces voies rapides sont réparties ainsi qu'il suit :

- En Amérique, 143,000 kilomètres ;
- En Asie (Inde anglaise), 12,000 kilomètres ;
- Océanie (Australie), 2,500 kilomètres ;
- Afrique (Algérie Egypte), 2,500 kilomètres ;
- Europe, 140,000 kilomètres.

LA CATASTROPHE DU HAVRE.

Le vapeur *François I^{er}*, capitaine Trottet, ayant cent personnes à bord, sortait mercredi de la jetée du Havre allant à Honfleur, lorsqu'il s'est trouvé en présence de l'*Alliance*, steamer anglais venant de Southampton. L'*Alliance*, poussée par un fort vent de sud-ouest, a été jetée avec une violence inouïe sur le *François I^{er}*. Le capitaine du vapeur français voulut faire machine en arrière, mais il était trop tard pour éviter la collision. L'étrave de l'*Alliance* a pénétré à la profondeur de trois mètres dans l'épaule de babord du *François I^{er}*.

Le choc fut épouvantable ; le mât de misaine du vapeur français, rompu, tomba sur les passagers. Les deux navires sont restés engagés quelques instants et les passagers qui n'étaient pas blessés sautèrent à bord de l'*Alliance*.

Le personnel du sémaphore accourut avec le bateau de sauvetage et a sauvé plusieurs personnes.

Comme le *François I^{er}* coulait, le commandant du port l'a fait halé à l'aide d'amarres le long du grand quai. Là, on prit les mesures pour laisser échapper la vapeur et sauver les objets qui étaient à bord, car le navire coulait à vue d'œil.

Toutes les autorités havraises sont accourues ; le préfet, prévenu par dépêche, est venu de Rouen. La jetée était encombrée d'une foule énorme ; chacun était anxieux de savoir s'il n'avait pas des parents ou des amis à bord.

A midi, on comptait dix-huit blessés ; les victimes ont été transportées à l'hospice. Voici les noms de quelques-unes d'entre elles : Théodore Debar, 14 ans, élève du collège de Honfleur, dont les deux jambes ont dû être amputées et qui a succombé à cette terrible opération. Louis Malliot, chaudronnier à Tréfin (Morbihan), pied droit broyé,

le soleil des âmes, DIEU ?

Mais qu'importent au monde ces rêveries d'un solitaire ? Pour la plupart des hommes, les tumultes du dehors étouffent les murmures du dedans, la vie ne leur laisse point le loisir de s'interroger ; ont-ils le temps de savoir ce qu'ils sont et ce qu'ils devraient être, eux, que préoccupe le prochain bail ou le dernier cours de la rente ?

Le ciel est trop haut, et les sages ne regardent que la terre.

Mais moi, pauvre sauvage de la civilisation, qui ne recherche ni pouvoir ni richesse, et qui ai abrité ma vie à l'idéal, je puis retourner impunément à ces souvenirs de l'enfance, et si Dieu n'a plus de fête dans notre grande cité, je tâcherai de lui en conserver une dans mon cœur.

(Magasin pittoresque.)

Dans un restaurant, deux amis sont assis à la même table.

— Que désirent ces messieurs ? interroge le garçon.

— Une tête de veau bien cuite, répond l'un d'eux.

— Et monsieur ?

— Moi aussi, une tête de veau, comme celle de mon ami.

amputé. Alfred Mauger, 42 ans, marin de Honfleur, oreille droite enlevée. François Mendec, 48 ans, blessé au bras. Alfred Debar, frère de Théodore, 10 ans, contusions à la tête et à la jambe. M^{me} Leforestier, 68 ans, contusions grave. M^{me} Laforgue, blessée au sein et aux reins. Lecomte et Lefèvre, matelots du *François I^{er}*, contusions.

On a retrouvé dans l'épave du *François I^{er}* le cadavre d'une femme nommée Virginie Valleville, âgée de 32 ans ; on craint qu'il n'y ait encore d'autres victimes.

L'émotion est indescriptible au Havre.

EXPOSITION UNIVERSELLE.

L'exposition des ressources des ports de commerce français est installée sur la berge du quai d'Orsay, en aval du pont d'Iéna.

Si cette exposition n'offre pas pour la masse des visiteurs un irrésistible attrait, on ne saurait nier qu'il n'y ait pourtant une satisfaction véritable à se trouver au milieu de ces masses de produits si divers qui, passant par nos ports de commerce, montrent la richesse de notre pays si fertile, si industriel, lequel peut envoyer aux quatre coins du monde les productions de son sol, multipliées, améliorées par son travail et son génie. Les produits de l'importation ne sont pas moins intéressants à étudier, car ils sont la preuve de l'importance de notre commerce extérieur avec le monde entier.

Voici ce que dit l'Assemblée nationale pour ce qui concerne le port de Nantes :

« NANTES nous montre les cafés qu'elle importe de la Réunion, les conserves alimentaires dont elle couvre l'Europe et le reste du monde, les sucres qu'elle a fabriqués dans ses immenses raffineries, des guanos, des fers, des cuivres, des cuirs, de la cordonnerie pour l'exportation, des caïcaos, des cordages, etc.

Elle montre également un plan de Saint-Nazaire — sa bonne voisine, quoi qu'on en dise, — et surtout deux très-beaux plans du cours de la Loire, qui méritent une mention toute spéciale, car ce sont de vrais chefs-d'œuvre. L'un d'eux représente la Loire maritime depuis Nantes jusqu'à son embouchure. Outre les localités que baignent le large fleuve, le plan indique, jusqu'à une distance de trois et quatre kilomètres, les diverses natures des terrains qui la bordent. Tous les plans et les plus petites bourgades y figurent. La partie concernant le fleuve comporte tous les détails intéressants pour la navigation : direction du chenal, feux sur les îles et les rives pour guider les pilotes pendant la nuit, tirants d'eau, bancs de sable, rochers, bouées, etc. Au-dessous du plan, un profil en long indique le relief du fond et, par conséquent, les profondeurs, aux divers moments des marées, ainsi que les courbes des hautes et basses mers construites d'après les documents administratifs.

Le second plan est celui du port de Nantes, avec tous ses détails, chemins de fer, tramways, entrepôts ; il donne mille indications des plus utiles au commerce. Ces deux plans, qui, nous le répétons, sont de vrais modèles en leur genre et qui sont de dimensions colossales, ont été dressés et dessinés par M. F. Martin, conducteur des ponts-et-chaussées, attaché au port de Nantes, A. Lesimple, agent-voyer, Auguste Pelletier, conducteur des ponts et chaussées, et Victor Richard, architecte-peintre, d'après les documents qui leur ont été fournis par MM. Wattier, inspecteur général, Rousseau, ingénieur en chef, et Joly, ingénieur ordinaire. »

On lit dans le *Journal des Campagnes*, au sujet de l'insectologie à l'Exposition universelle :

« A prendre en général, l'Exposition est certainement réussie, et c'est vraiment un tour de force sans pareil, que d'être parvenu à établir autant de constructions et à réunir un aussi grand nombre de merveilles en moins de deux années. Pourtant, lorsqu'on descend aux détails, on reconnaît que beaucoup de fautes ont été commises. Ainsi, pour ne parler que des petites bêtes dont on s'occupe tant avec juste raison, car ce sont nos plus terribles ennemis et ceux qui nous font éprouver les plus grandes pertes, on s'attendait à les voir représentées à l'Exposition, de manière à les faire connaître et à servir d'instruction aux visiteurs. Au lieu de cela, on a édifié au Trocadéro, dans un bas-

fond, une cabane rustique, basse, sans air ni lumière, couverte en chaume, dans laquelle on a relégué quelques ruches, deux ou trois échantillons de cocons, quelques échantillons de cire et de miel, trois cadres d'insectes faisant partie de la belle collection de M. Dillon, qui se compose de trente-huit boîtes que l'on a pu admirer l'année dernière à l'Exposition de la Société d'insectologie.

Nous devons mentionner aussi une collection exposée par M. Remy, sous les auspices de la Société d'agriculture de Lorient, que l'on a placée contre un mur humide, de telle façon qu'il est impossible de la voir. Malheureuse collection qu'on ne pourra pas rendre à l'exposant, car elle est déjà actuellement aux trois quarts perdue et elle le sera entièrement avant un mois si on n'y porte un prompt remède.

Quant au phylloxera, au doryphora, à l'oïdium, etc., il n'en est pas plus question que s'ils n'existaient pas, et pourtant on dit que le ministre de l'agriculture a fait faire des tableaux, donné des missions, mais les résultats des missions sont pour les savants et non pour le public agricole dont on ne se préoccupe guère. Et pourquoi s'en préoccuperait-on ? Il crie, il est vrai, mais il paye ! »

Un nouveau billard en miniature qu'on remarque dans la section française fera certainement l'hiver prochain les délices des salons. Il ne mesure qu'un mètre cinquante de longueur, ne tient par conséquent pas plus de place qu'une table ordinaire.

Mais ce n'est pas dans sa dimension réduite que consiste son originalité : c'est dans le système appliqué à la queue dont le joueur est appelé à se servir. Le mouvement de recul est supprimé ; on pose la queue sur le billard, on ajuste, on pousse un ressort et la bille roule, envoyée par une force de percussion, comme si elle était lancée par un bras vigoureux.

Une des plus curieuses tentes parmi toutes celles qui sont installées dans la section de l'Algérie est sans contredit la tente en poils de chameaux bruns et gris, soutenue par des pieux et des cordes. Elle abrite une petite tribu de Kabyles de Douarjina, dans la province de Djelly. Ils sont là neuf Arabes assis les jambes croisées sur une natte et qui travaillent ou plutôt font semblant de travailler. Ils confectionnent des pantoufles, des aumônières, des portefeuilles, des porte-monnaie, des sachets, etc. Le public est très-pressé autour de ces travailleurs africains.

LE CONGRÈS.

Berlin, 21 juin.

Il n'y a pas de séance de Congrès aujourd'hui. Cet ajournement a eu lieu sur le désir des représentants des Etats particulièrement intéressés à la question bulgare, qui continuent aujourd'hui leurs conférences à ce sujet.

Le Congrès se réunira demain à deux heures.

Chronique militaire.

On se rappelle que le maréchal Baraguey-d'Hilliers, par son testament, a fait un don de 20,000 fr. de rente à l'armée.

Voici la clause par laquelle l'illustre et regretté maréchal a institué cette donation :

« Je lègue à l'armée 20,000 francs de rentes, qui, chaque année, seront répartis : 10,000 francs aux officiers blessés ou nécessiteux, et 10,000 francs aux sous-officiers et soldats dans les mêmes conditions, sans que jamais les officiers, sous-officiers puissent en jouir pendant deux années consécutives. Je prie M. le ministre de la guerre d'accepter ce legs qui devra être réparti par une commission dont je prie de donner la présidence à M. le colonel Hepp, mon ancien aide-de-camp. »

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

LII.

LA DUCHESSE DE BERRY A SAUMUR. PREMIER CARROUSEL.

Il y a juste un demi-siècle (20 et 21 juin

1828), la ville de Saumur venait de recevoir la mère de M. le duc de Bordeaux (comte de Chambord), et le premier carrousel de l'Ecole royale de cavalerie avait été donné pour la circonstance. Ces deux événements furent longuement racontés dans les *Annales Saumuroises*, journal fondé en l'honneur du mariage de 1825 et qui porte aujourd'hui le nom d'*Echo Saumurois*. Pensant que le lecteur lira ce récit avec un vif intérêt, nous le publierons dans nos prochains numéros, dans la place réservée au feuilleton.

Chronique Locale et de l'Ouest.

TRAINS DE PLAISIR POUR PARIS.

A l'occasion de l'Exposition et de la grande fête du 30 juin, les Compagnies d'Orléans et de l'Ouest ont organisé un train de plaisir, qui partira, le 28 juin, des stations de La Roche-sur-Yon, Saint-Nazaire, Sables-Macé, Nantes, Issé, Bressuire, Saumur, Angers, pour arriver à Paris le samedi 29 juin, vers 9 h. 35 du matin.

Le retour aura lieu (de la gare Montparnasse) le lundi 8 juillet, à 11 h. 55 du soir.

Prix des places (aller et retour) : De Cholet, Saint-Nazaire, Issé, Sèvres, Nantes, Bressuire, ANGERS et stations intermédiaires : 2^e classe 26 fr. ; 3^e classe 18 fr.

40 kilogrammes de bagages par voyageur. Les enfants paient place entière.

Le départ d'Angers aura lieu, le samedi 28 juin, à 11 h. 45 du soir.

Dans toutes les stations de départ, la délivrance des billets commencera le jeudi 27, à 6 heures du soir.

Les deux coupons d'aller et retour ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés par la même personne.

D'un autre côté, la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans fait connaître au public :

1^o Qu'un train de plaisir partira de Tours le vendredi 28 juin, à 9 h. du soir, passant par Vendôme, Châteaudun, et arrivera à Paris le 29, à 6 h. du matin.

Le retour s'effectuera le 2 juillet ; départ de Paris à 10 h. 25 du soir, et arrivée à Tours le 3 juillet, à 5 h. 45 du matin.

2^o Un deuxième train de plaisir aura lieu le 29 juin ; départ de Tours à 1 h. 45 du soir (via Orléans) ; arrivée à Paris le même jour, à 8 h. 30 du soir.

Ce dernier train prendra les voyageurs à la gare de SAUMUR ; d'où il partira samedi 29 juin, à 8 h. 24 du matin.

Retour : départ de Paris, le jeudi 4 juillet, à 1 h. du matin (via Orléans) ; arrivée à Tours le même jour, à 9 h. 25 du matin ; arrivée à Saumur à 1 h. 19 du soir.

Prix des places, aller et retour, de SAUMUR : 2^e classe, 19 fr. ; 3^e classe, 13 fr. 50.

La délivrance des billets commencera vendredi 28.

Des pièces fausses sont mises en circulation. En voici la nomenclature :

1^o Pièces de 5 fr. (écus), à l'effigie de Léopold II, roi des Belges, 1870 et 1871, en plomb, très-légères, aspect granuleux ; tête ressemblante, quoique la barbe soit grossièrement gravée et paraît entièrement dans l'ombre. Son mat.

2^o Pièces de 2 fr., à l'effigie de Léopold II, roi des Belges, 1866, également en plomb ; assez bien frappées, mais faciles néanmoins à reconnaître au poids et au son.

3^o Pièces de 2 fr., à l'effigie de la République française, 1874 ; très-mal frappées, les lettres sont à peine formées et aucun trait ne ressort d'une façon distincte.

4^o Pièces de 1 fr., à l'effigie de la République française, 1872 ; mêmes caractères distinctifs que les précédentes, mais cependant moins grossièrement gravées.

5^o Pièces de 1 fr., à l'effigie de Napoléon III, 1868. Les lettres du mot Napoléon et le chiffre romain III manquent de netteté et l'aigle du verso est à peine visible.

Nous lisons dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

Malgré la note rassurante, publiée tout récemment par la Société d'agriculture, une certaine inquiétude continue à régner parmi nos viticulteurs d'Indre-et-Loire.

Il faut donc leur affirmer, de nouveau, que les phénomènes constatés sur différents points, et toujours dans les jeunes vignes, n'ont pas le plus léger rapport avec l'invasion phylloxérique. Très-vraisemblablement la vitalité de la souche n'est nullement atteinte. Une excellente précaution consisterait, selon nous, à rabattre les bourgeons desséchés. On faciliterait ainsi la sortie des bourgeons nouveaux qui donneraient du bois pour la taille. Sans cette précaution, il est à croire que l'on verra partir du pied de faux bourgeons, sur lesquels il sera toujours moins avantageux de tailler.

Les viticulteurs ne sauraient d'ailleurs apporter trop d'attention à surveiller leurs vignes, et à empêcher autant que possible les imprudences que l'on pourrait tenter de commettre autour d'eux.

M. le préfet de Loir-et-Cher a pris, dans les premiers jours de mai, un arrêté interdisant l'exportation des sarments, plants ou boutures, hors des communes ci-dessous désignées, et toutes plus ou moins envahies par le phylloxera.

Canton de Blois : Villebarou, Saint-Denis-sur-Loire.

Canton de Vendôme : Vendôme, Areines, Naveil, Sainte-Anne, Villiers.

Canton de Selommes : Coulommiers, Rocé, Villetrun.

L'examen de cette liste prouvera combien la commission du phylloxera d'Indre-et-Loire a eu raison de ne pas se laisser arrêter par les injustes reproches qui lui ont été publiquement adressés. Ne faut-il pas, en effet, d'ENTRAYER LES TRANSACTIONS, DE PORTER PRÉJUDICE A LA VITICULTURE TOURANGELLE, en provoquant d'abord, et faisant maintenir ensuite l'interdiction contre le plant de Villebarou !

De quel côté était donc la raison, la prudence, le bon sens ?

On a prématurément annoncé la présence du phylloxera dans la Vienne.

Les taches constatées, les ceps apportés à Poitiers pour être l'objet d'un examen appartiennent non pas à la commune de Rouillé, mais à celle d'Avon (Deux-Sèvres) qui en est voisine. Il n'y a pas encore au moment présent de certitude absolue, quant à la nature de la maladie. L'honorable M. Boutin, délégué de l'Académie des Sciences, doit se livrer à un examen des plus attentifs. Nous en ferons connaître incessamment le résultat, dont M. le secrétaire général de la société d'Agriculture de la Vienne veut bien nous promettre une prompt communication.

NANTES.

La ville de Nantes est autorisée à emprunter, moyennant un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser cinq pour cent, une somme de 2 millions, remboursable en quinze ans, à partir de 1879, pour le paiement de dépenses relatives à la reconstruction de la caserne d'infanterie, à l'établissement d'un champ de tir et de manœuvres, à la construction du pont de Haudaudine, à la transformation de l'école préparatoire de médecine en école de plein exercice et à l'établissement d'une seconde ligne de ponts.

Cet emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par voie d'endossement, soit auprès de la caisse des dépôts et consignations, aux conditions de cet établissement.

La même ville est autorisée à s'imposer extraordinairement, par addition au principal de ses quatre contributions directes, savoir : 2 centimes en 1879 et 1880 ; 40 centimes pendant trois ans, à partir de 1884, et 8 centimes en 1884.

Le produit de cette imposition servira, concurremment avec un prélèvement sur le produit des taxes additionnelles et des surtaxes d'octroi, à rembourser l'emprunt en capital et intérêts.

— On lit dans l'Espérance du peuple :

« A l'audience de jeudi, le tribunal correctionnel de Nantes a jugé le sieur Toussaint (Nicolas), âgé de 23 ans, instituteur-adjoint à l'école libre de Pont-Rousseau, prévenu d'avoir exercé des violences envers le jeune Eugène Calé, âgé de 9 ans. Non-seulement cet enfant a été tiré plusieurs fois par les cheveux, mais, dans le courant du présent mois, il a reçu à la hanche gauche un vio-

lent coup de pied qui a produit une large ecchymose.

Sur la plainte de M. le procureur de la République, le sieur Toussaint a été suspendu pendant un mois par M. l'inspecteur de l'Académie.

Le prévenu reconnaît les faits qui lui sont reprochés et exprime ses regrets de l'emportement auquel il s'est laissé entraîner.

En égard aux bons antécédents du sieur Toussaint et au repentir qu'il manifeste, le tribunal le condamne à 50 fr. d'amende.

LE MANS.

La Sarthe nous apprend qu'un vol assez important aurait été commis à la gare du Mans :

Un propriétaire de Sablé, qui se trouvait dans la salle d'attente, avait, dans la poche intérieure de son pardessus, un portefeuille qui contenait 7 ou 800 fr.

Une bonsculade vint à se produire et le portefeuille disparut.

Le voleur est encore inconnu.

Un crime horrible, dit l'Avenir, a été commis lundi à Châteauneuf (Ille-et-Vilaine), sur la route de Saint-Malo à Rennes, entre dix et onze heures. Un misérable du nom de Pierre Cadet, âgé de 24 ans, a tué d'un seul coup de couteau porté à la tête un autre jeune ouvrier de Saint-Servan, qui se promenait en cet endroit, et lui a ensuite enlevé ce qu'il possédait de monnaie. La justice informe. L'assassin avoue à peu près complètement.

A l'occasion des fêtes des Sables-d'Olonne, des courses auront lieu dans cette ville le 19 août, et des régates le 18 du même mois.

La floraison du lis marque l'époque des vendanges. — Pas n'est besoin d'être savant pour savoir s'il y a possibilité de cultiver avec profit la vigne à vin dans telle ou telle contrée. Voici une remarque qui vous renseignera très-bien là-dessus.

Examinez le lis blanc de votre jardin, et lorsque toutes les fleurs de la tige seront ouvertes, vous compterez trois mois et dix jours et vous aurez la date de la vendange dans la localité pour les vignes de pleine terre.

Si donc le lis est en pleine fleur le 24 juin, la vendange se fera le 4 octobre.

C'est un peu tard ; aussi se réjouit-on quand on voit le lis en fleurs avant la Saint-Jean.

Dans les localités où le lis ne fleurit que vers la fin de juillet ou en août, la vendange s'annoncerait pour le mois de novembre. Il n'y a donc pas à songer à y cultiver la vigne. (Ephémérides Joigneaux.)

Conservation des fleurs. — M. Frémont, un de nos chimistes les plus distingués, écrit à la Société centrale d'Horticulture de France, qu'on peut conserver en bon état, pendant plus de quinze jours, les bouquets de fleurs coupées à longue tige. Il suffit de faire dissoudre dans l'eau où elles trempent du sel ammoniac (chlorhydrate d'ammoniaque) facile à se procurer chez les pharmaciens, dans la proportion de 5 grammes par litre d'eau.

De nombreuses expériences sont venues confirmer la vérité de cette affirmation.

Les inconvénients du zinc. — Le 26 janvier 1843, des ouvriers serruriers furent empoisonnés à Metz pour avoir bu du vin qui avait séjourné 13 heures dans un broc en fer dit galvanisé, c'est-à-dire zingué.

En 1845, à Béziers, de l'huile d'olives contenue dans un vase en zinc détermina des signes d'empoisonnement chez plusieurs personnes.

En 1847, on reconnut que du cidre renfermé pendant trois mois dans des vases en zinc était devenu un véritable poison.

Il n'est pas prudent de mettre du lait dans des vases en zinc.

Un chimiste a constaté en 1848 que du vin, de l'eau-de-vie, du vinaigre, de l'huile d'olives, du bouillon, du lait, de l'eau ordinaire, etc., attaquent en moins de 24 heures les vases de zinc et de fer galvanisé, deviennent émetiques et purgatifs.

Avis à nos lecteurs et à nos lectrices. (Ephémérides Joigneaux.)

QUESTIONS USUELLES.

Chiens enragés. — Un maire peut-il obliger un propriétaire à tuer son chien, lorsque cet animal a été mordu par un chien suspect ou atteint d'hydrophobie ?

Les maires tiennent de la loi le droit et le devoir de veiller, dans les limites du territoire de leur commune, à tout ce qui touche à la sûreté et à la salubrité publiques. Ils sont notamment chargés de prévenir ou de faire cesser, par des précautions convenables, les accidents et fléaux calamiteux. Ce principe étant posé, il serait superflu d'expliquer pourquoi les maires ont le droit et le devoir de prendre des arrêtés municipaux pour prescrire les mesures de précaution propres à prévenir les accidents si terribles causés par les chiens enragés. C'est ainsi que l'arrêté d'un maire peut défendre aux propriétaires de chiens de les laisser vaguer sur la voie publique, ou leur ordonner de les mettre dans l'impossibilité de nuire aux personnes ou aux autres animaux.

Mais la question qui nous occupe est plus spéciale ; il s'agit de savoir si la loi permet à un maire de faire tuer un chien qui a été mordu par un autre chien présumé enragé.

La cour de cassation s'est occupée deux fois de cette question. Elle a fait une distinction entre les chiens mordus par un chien suspect d'hydrophobie et entre ceux qui ont été mordus par un autre chien réellement atteint de la rage.

Dans le premier cas, la cour de cassation a jugé que le maire d'une commune qui a été parcourue par un chien suspect d'hydrophobie ne peut prescrire, comme mesures de sûreté, l'abattage des animaux que ce chien a mordus, qu'autant que cette mesure doit recevoir son exécution dans les lieux publics ; par suite, l'arrêté serait inapplicable aux chiens que leurs maîtres ont pris la précaution de renfermer chez eux et de tenir à l'attache.

(Cour de cassation. — 16 novembre 1872.) Le maire ferait donc un acte arbitraire s'il refusait au maître du chien tenu attaché depuis l'accident un sursis jusqu'au moment où les symptômes de la rage pourraient se révéler d'une manière certaine.

Mais il n'en est pas de même lorsque le territoire d'une commune a été traversé par un chien réellement atteint d'hydrophobie ; dans ce cas, la cour de cassation reconnaît formellement au maire le droit d'ordonner l'abattage immédiat de tous les animaux mordus par ce chien, sans distinguer entre ceux qui sont, ou non, en état de divagation. Dans ce cas, le refus par un propriétaire d'abattre son chien est une contravention qui ne saurait être excusée par ce fait que le maître aurait tenu son chien soigneusement enfermé dans son domicile depuis l'accident.

Faits divers.

180,000 FR. PAR JOUR. — On peut lire dans presque tous les journaux ce petit fait divers :

« M. J.-W. Mackey, le riche propriétaire des mines et commissaire de la Nevada, vient d'arriver à Paris. »

Ces deux lignes, qui n'ont l'air de rien, s'appliquent tout simplement à l'homme le plus riche de la terre. Nous ne le comparons pas à Rothschild, bien entendu, attendu que Rothschild est une association de familles, tandis que John-William Mackey est une unité, et qu'il possède sa fortune à lui tout seul, de même qu'il l'a créée à lui tout seul.

M. Mackey a un revenu d'environ deux millions de francs par an. Il n'y a aucune fantaisie dans cette appréciation.

La source de cette fortune abracadabrante, la voici :

Il y a quatre hommes qui possèdent, en Virginie, les célèbres mines d'argent de Big-Bonanza, et qu'on appelle pour cela les rois de Bonanza. Comme M. Mackey possède le plus grand nombre d'actions de cette mine, il est considéré parmi ces rois de l'argent comme un empereur. Sa seule part personnelle lui rapporte 800,000 dollars en or par mois.

Quelqu'un a fait le calcul de cette fortune qui est bien curieux. M. Mackey a juste cent vingt-cinq francs par minute, sept mille cinq cents par heure, cent quatre-vingt mille francs par jour.

Il faut ajouter que M. Mackey est l'homme le plus simple et le plus sobre de la terre, parfaitement capable de tenir la pioche dans ses mines,

comme un simple ouvrier, et que Paris l'ennuie à mourir, selon sa propre expression.

Un usage nouveau, et celui-ci très-judicieux, vient de s'établir pour les grands dîners ; il est le complément de l'usage des menus, portant le nom de chaque convive, menu qui est placé devant lui à la place qu'il doit occuper à la table.

Le nouvel usage consiste, avant que le maître d'hôtel ait annoncé que le dîner est servi, à distribuer à chacun des invités un petit plan indicateur de la place qu'il va occuper, avec le nom de son voisin de droite et le nom de son voisin de gauche.

Chaque invité sait ainsi qui il a pour voisins ou pour voisines de table.

Ces bonnes petites langues ! — Elle apporte, dit-on, 200,000 fr. le jour de ses noces.

— Quelle dot ! — Mais elle est laide à faire peur ; sa vue seule est un remède contre l'amour.

— Quel antidote !

Dans un restaurant des Champs-Élysées, un vieux gandin en train de manger le potage y découvre un cheveu.

— Garçon, il y a des cheveux dans ce potage. — C'est peut-être de monsieur ; quelquefois, sans qu'il s'en aperçoive... — Imbécile, il est blanc !

— Que monsieur ne se fâche pas ; dans le potage, ça déteint.

ROYAUME D'ITALIE

EMISSION PUBLIQUE

DE 11,000 Obligations de l'Emprunt 1877

VILLE DE NAPLES

Noté par le Conseil municipal et ratifié par la Députation provinciale.

Rapportant 20 fr. nets d'impôts, payables en or à Paris et à Naples, 10 fr. le 1^{er} janvier, 10 fr. le 1^{er} juillet. Remboursables en or à 400 fr. par tirages trimestriels.

Prix de l'Obligation libérée..... 315 fr. Coupon de juillet à déduire..... 10

SOIT NET A VERSER..... 305 fr.

C'est un revenu de 6 1/2 %, net, sans compter la prime de remboursement de 95 fr.

Exempt de tous impôts présents ou futurs.

GARANTIES

Naples est la ville la plus importante de l'Italie comme population. Elle compte 550 mille habitants. L'Emprunt est garanti par tous les revenus directs et indirects, présents et futurs, et par tous les biens et propriétés de la ville. Le produit en est principalement affecté à des travaux d'utilité publique et d'embellissement.

SOUSCRIPTION OUVERTE

Les Vendredi 28 et Samedi 29 Juin.

On souscrit :

A la Société de Crédit Mobilier, place Vendôme, 15, à Paris, et chez tous les banquiers et les correspondants de la Société en province.

On peut dès maintenant transmettre les demandes d'Obligations par lettres chargées.

AVIS

ÉTABLISSEMENT DES EAUX THERMALES

DE BAGNOLES DE L'ORNE.

Ouverture du 15 juin 1878.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le docteur JOUBERT, O. *, médecin officiel de l'établissement, à Bagnoles (Orne).

SANTÉ ET ÉNERGIE À TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatulences, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées,

et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, saignements, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancoie, nervosité, épuisement, débilité, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrogèze, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse

de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 79,834 : M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalés-cière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalés-cière m'a rendu la santé.

A. BRUNELLIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; CONDRAUD; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÈQUE, négociant, rue Plantagenet; BRÉHAULT-DELAGÈRE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{lle} BELLIER, épicière. — Cholet, VANDANERON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 15 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 30 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 JUIN 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse	
75 55	15		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	872 50			2 50	Canal de Suez	777 50	7 40	
105			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	675	2 50			Crédit Mobilier esp.	895		7 50
112 55			Crédit Mobilier	176		1 50		Société autrichienne	355		10
510			Crédit foncier d'Autriche	445		3 50		OBLIGATIONS.			
296			Charentes, 500 fr. t. p.	75				Orléans	337		
511			Est	608 75	1 25			Paris-Lyon-Méditerranée	353 50		
523			Paris-Lyon-Méditerranée	1037 50		3 50		Est	343		
408		50	Midi	840	2 50			Nord	359 50		
400			Nord	1400				Ouest	353		
505			Orléans	1150				Midi	355		
505			Ouest	736 25	1 25			Charentes	271 50		
3300			Vendée, 500 fr. t. p.	1365				Canal de Suez	555		
740			Compagnie parisienne du Gaz	540							
585			C. gén. Transatlantique								
350											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers).
9 — 1 — —	omnibus-mixte.
1 — 23 — —	soir.
4 — 10 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir.
4 — 44 — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 25 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour le 21 juin 1878,

LA MAISON DE MAITRE DE PLAISANCE

Commune de Villeberrier, à 3 kilomètres de Saumur.

Avec cour, servitudes et grand jardin.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN PRÉ

Situé à Saumur, à l'angle de la rue de Bordeaux et de la levée de Nanilly, près l'octroi, contenant environ 20 ares.

Jouissance au 1^{er} novembre 1878. Ce terrain est très-convenable pour la construction.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

Rue d'Orléans, 31.

S'adresser audit notaire. (323)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

BÂTIMENTS ET TERRAINS

Ayant façade de 18 mètres 50 centimètres sur la rue Beaupaire; façade de 16 mètres sur la rue de la Mare-Maillet; profondeur de 38 mètres.

S'adresser audit notaire. (286)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE;

1^{re} MAISON, à Saumur, au Champ-de-Foire, dans l'avenue qui conduit à la gare, n° 4, occupée par le professeur Boré;

2^e MAISON, à Saumur, rue Saint-Lazare, n° 13, à l'entrée de la gare de Poitiers, occupée par le bureau d'octroi.

S'adresser, pour traiter, à M. SARGET, 149, Saint-Lazare, ou à M. CLOUARD, notaire. (435)

Etudes de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

Et de M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UN TRÈS-JOLI

PETIT CHATEAU

Situé à trente-deux kilomètres d'Angers, près d'une station de chemin de fer et d'un établissement d'eaux minérales, et comprenant : cuisine, office, salle à manger, salon, billard, bibliothèque, huit chambres à coucher; le tout très-bien meublé; différentes servitudes, jardin et une magnifique pièce d'eau parfaitement empoissonnée.

Droit à une très-belle chasse.

Pour visiter les lieux, s'adresser à M^e ROUSSE, et, pour traiter, s'adresser, soit audit M^e ROUSSE, soit à M^e LORIOU DE BARNY. (316)

Etude de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

VENTE MOBILIERE

Le dimanche 30 juin 1878, à midi,

M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briand, procédera à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des meubles meublants et objets mobiliers appartenant à M. Edmond-Félix Besson, ancien notaire à Martigné.

On vendra notamment : Une voiture, dite américaine, presque neuve, douze couverts d'argent, quantité de très-beau linge, vin en fût et en bouteilles.

La vente se fera au comptant, plus cinq pour cent. (324)

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIERE

Pour cause de changement de domicile.

Le dimanche 23 juin 1878, à midi précis, il sera, par le ministère de M^e Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, procédé, en la demeure de M. Félix Besson, à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers lui appartenant.

On vendra :

Deux lits complets, buffets, console, batterie de cuisine, tables, chaises, vin blanc en bouteilles et en fûts et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

UNE MAISON DE COMMERCE de-

mande un teneur de livres et un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1878,

UNE MAISON

à Panvigne, commune de Villeberrier.

Cette maison, située sur le bord de la Loire, comprend belles servitudes et terres, d'une contenance de 30 ares.

Soixante-deux ares 84 centiares de pré et 31 ares 84 centiares de terres. S'adresser à M. BERSOULLE-VINET, à Saumur, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (261)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1878,

UNE MAISON

Avec servitudes et Jardin y attenant.

Situés au bourg de Saint-Lambert.

S'adresser à M. FONTAINE-FLÉURY, à la Boire-Salée. (321)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Hospice de Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

PAR ADJUDICATION.

Le mardi 2 juillet 1878, à une heure après midi.

En l'une des salles de l'Hospice, à Montreuil-Bellay, par le ministère de M^e HACAULT, notaire.

1^{re} LA FERME

DU GRAND-ARDILLER

Située commune de Montreuil-Bellay.

Consistant en vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés, d'une contenance de 30 hectares 28 ares environ.

Cette ferme est exploitée par M. Audineau.

2^{re} LA FERME

DU PETIT-ARDILLER

Située commune de Montreuil-Bellay.

Consistant aussi en vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés, d'une contenance de 20 hectares 56 ares environ.

Cette ferme est exploitée par M. Daviau.

Toutes les terres sont propres aux luzernes, prairies artificielles et autres.

La durée du bail sera de neuf années, à commencer le 1^{er} mars 1879.

S'adresser, pour visiter les lieux, soit aux fermiers, soit à M. FOGET, géomètre-expert à Montreuil-Bellay, et, pour avoir des renseignements, au secrétariat de l'Hospice, à M. FOGET ou à M^e HACAULT, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Commune de Villeberrier.

ADJUDICATION

DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Villeberrier prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Villeberrier, le dimanche 23 juin 1878, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1^o 2,829 mètres courants de terrassements..... 1,273 f. 05

2^o 2,829 mètres courants d'empièvements, y compris l'entretien..... 9,171 29

3^o Somme à valoir pour dépenses imprévues..... 55 66

Total..... 10,500

Les devis et cahiers des charges sont déposés au bureau de M. l'agent-voyer d'arrondissement, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

DÉPOT

DES FORGES DU BERRY

SPÉCIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote ce fil fer 60 fr. les 100 kil., n° 16.

Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription : Fil fer au Berry. (237)

BAINS PUBLICS

SAISON D'ÉTÉ

Traitements hydrothérapiques, tous les jours.

Les cachets pour bains sont toujours délivrés de cinq heures et demie du matin à dix heures du soir.

Les dimanches et jours de fête, le bureau ferme le soir à six heures.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Voyage gratuit à Paris

(Aller et retour en toutes classes).

ADMINISTRATION :

Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue.

Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

18, Rue Beaupaire, à Saumur.

L. LE BRAS, BANQUIER

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.